



L'info PIC

LES ACTUALITÉS BIMESTRIELLES DES PERSONNELS DES PICS

Février 2024

n° 6

SOMMAIRE

Des agents changent de filière

Accord BSCC: une proposition non-avenue

Nouvelle vague de transformation en PPDC MF

Un prix pour la PIC de Marseille

Vos démarches RH évoluent

Des agents changent de filière

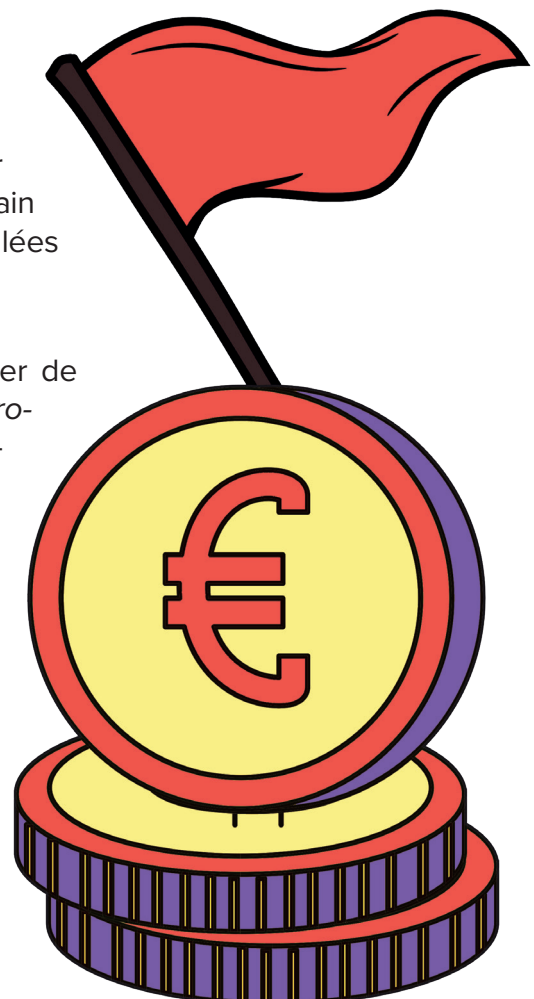
FO COM OBTIENT UNE PRIME PLUS CONSÉQUENTE

Dans le cadre de l'activité Log'issimo, un certain nombre d'agents actuellement employés dans des PDC ou des PPDC un peu partout sur le territoire, vont quitter ces locaux pour intégrer ceux de la DEXCIL. Ces collègues occupaient des fonctions d'agents courrier ou de facteurs et deviendront Opérateurs Supply Chain ou Référénts Supply Chain dans les PIC estampillées «agence Log'issimo».

En réalisant ce projet professionnel, Ils vont donc transiter de la filière «Distribution/livraison» à la filière «Logistique/production/transport». Le terme filière a ici toute son importance: en effet, les agents concernés pourront bénéficier d'une prime de mobilité de 800€ ainsi qu'une prime de mobilité géographique (pour ceux éligibles aux critères de kilométrage). Cette mesure est prévue dans le cadre de l'accord «La Poste engagée avec les postiers».

Au départ, La Branche s'orientait plutôt vers l'option du changement de métier qui ouvre l'accès à une prime de 500€. FOCom, forte de sa connaissance des accords et des dossiers, a donc porté le sujet et n'a pas lâché.

Grâce à cette persévérance nous avons obtenu le fait que ce reclassement entraîne un changement de filière et non de métier, ouvrant, de ce fait, l'accès à une prime de mobilité réévaluée.



ACCORD BSCC

une proposition non-avenue pour FO Com

Tout d'abord, lors des négociations, nous avons exigé que deux accords distincts soient proposés. Un pour le «*courrier*» et l'autre à destination des «*PIC*». Pour FO Com, même s'ils appartiennent à la même Branche, les métiers, les contraintes, l'évolution des activités et les futurs CSE méritaient deux écrits cadrés et différents. Nous n'avons pas été entendus.

La Poste a donc proposé à la signature un projet d'accord dédié aux agents et encadrants de la Distribution et du Traitement, tout comme elle l'avait fait en 2022 pour l'accord dit «de méthode» et son avenant. Celui-ci aura une validité de 18 mois. Pour FO Com, la version finale a été jugée largement insuffisante malgré les quelques mesures de l'accord DEXCIL 2023 reconduites. Le nombre de promotions est très en deçà de nos attentes et aucun chiffre sur les recrutements n'est communiqué. Le volet sur la formation, lui aussi est clairement insuffisant: les 2 sessions proposées ne correspondent pas à l'attente des agents en situation de fracture numérique. FO Com revendique plus de formations en adéquation aux problématiques rencontrées par les personnels des PIC. Il manque également un mo-

dèle d'ancrage afin de constater que les agents ont parfaitement assimilés ces formations.

À propos de la poly activité, FO Com revendique notamment pour les équipes de jour, trois positions de travail durant la vacation coupées par une activité manuelle (Quais, Tri manuel, cabine, etc.) et aurait aimé que La Poste l'écrive noir sur blanc. En effet, là où ce processus a été mis en place, nous constatons une nette amélioration de la santé des agents (moins de Troubles Musculosquelettiques dues aux tâches répétitives). Depuis janvier 2022, une prime d'équipe a été instaurée. Elle sera reconduite et le critère de présentisme s'assouplit légèrement, mais son montant n'évolue pas! Il est tout à fait légitime, au vu de l'investissement du personnel que celle-ci soit revalorisée à hauteur de celle qui se pratique à la Distribution. Les postières et les postiers des PIC ne sont pas des demi-agents!

C'est donc un accord plus que léger qui est proposé laissant clairement penser que les collègues des PIC ne sont pas considérés par une Direction de plus en plus irrespectueuse de son personnel.

PPDC MF

Nouvelle vague de transformation

Après les fermetures de Valence, Caen et Bonneuil, s'ajoutent quatre transformations : Orléans, Strasbourg, Poitiers et Roye qui récupère l'activité du CNAP (Brie Comte Robert) (voir ci-dessous). En l'espace de quatre ans, nous sommes donc passé de 30 établissements à 23 (Roye restera sous le giron de la DEXCIL). Après la mise en place des nouveaux régimes horaires «*Nouvelle Gamme Courrier*», c'est un véritable choc que les agents subissent, avec des changements d'activités, des modifications d'horaires et de lieux de travail... De plus, il n'y a aucune certitude de conserver les horaires de nuit actuels ; Les effectifs vont diminuer de 50% et le personnel des PIC doit s'adapter continuellement aux nouvelles réorganisations, transformations et il est de plus en plus difficile pour eux de concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Afin que ces inexorables transformations se passent dans les meilleures conditions, FO Com sera au plus près des agents dans l'accompagnement individuel et collectif, et nous négocierons le meilleur pour eux. Un accord social et financier à la hauteur de l'impact comprenant des primes compensatoires, un véritable accompagnement aux travers d'écoutes individuelles constructives, des forums de métiers, des formations ou des stages d'immersions, mais surtout que tout le monde soit reclassé, repositionné et qu'aucun licenciement ne survienne.

CARTOGRAPHIE DES PIC AU 08/11/2023

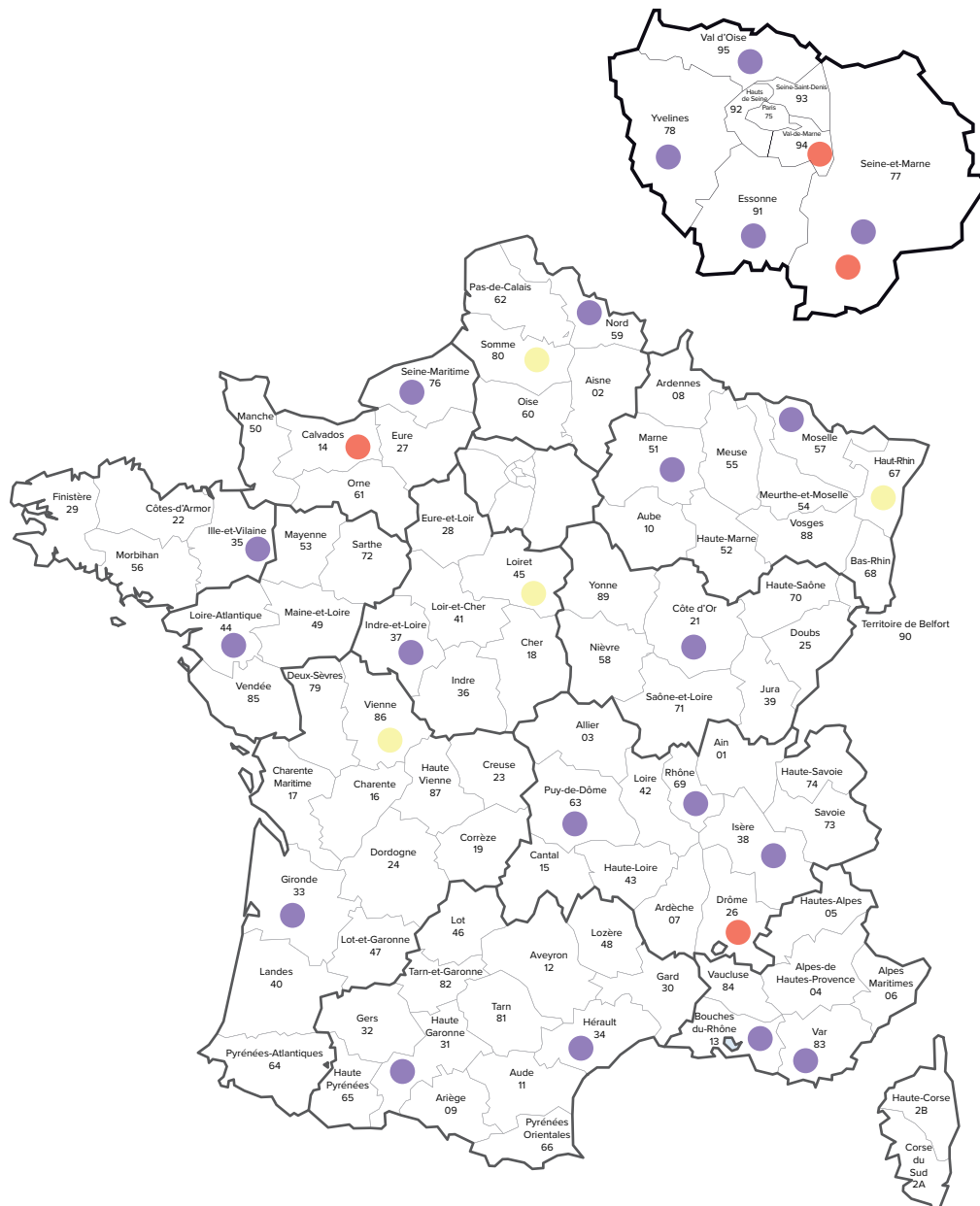
LÉGENDE



La Poste indique qu'il n'y aurait pas de fermeture, mais ces PIC déménagent, changent d'activités, et passent à la BSCC



Toutes les PIC qui changent d'activités sauf ROYE seront gérées par la BSCC



FERMETURE

SANS CHANGEMENT

CHANGEMENT ACTIVITÉS

INTITULÉ	DÉPARTEMENT	PIC	INTITULÉ	DÉPARTEMENT	PIC
Bouches-du-Rhône	13	Vitrolles	Puy-de-Dôme	63	Auvergne
Calvados	14	Caen 14	Bas-Rhin	67	Strasbourg 67
Côté D'Or	21	Dijon	Rhône	69	St Priest
Drome	26	Valence	Seine-Maritime	76	Rouen
Haute Garonne	31	Toulouse 31	Seine-et-Marne	77	Paris Est Lognes 77
Gironde	33	Cestas	Seine-et-Marne	77	CNAP
Hérault	34	Mauguio	Yvelines	78	Bois d'Arcy
Ile-et-Vilaine	35	Rennes 35	Somme	80	Roye 80
Indre-et-Loire	37	Tours 37	Var	83	Toulon
Isère	38	Grenoble	Vienne	86	Poitiers 86
Loire-Atlantique	44	Nantes 44	Essonne	91	Paris Sud Wissous 91
Loiret	45	Orléans 45	Val-de-Marne	94	Bonneuil
Marne	51	St Gibrrien 51	Val d'Oise	95	Paris Nord Gonesse 95
Moselle	57	Lorraine 57	Val d'Oise	95	Roissy HUB
Nord	59	Lesquin 59	Val d'Oise	95	Roissy PIAC

Un prix pour la PIC DE MARSEILLE



La Poste a, depuis quelque temps, inscrit dans sa stratégie environnementale les très louables sujets de l’empreinte carbone et de la biodiversité. C’est dans ce cadre, qu’en fin d’année, à Paris, la PIC de Marseille s’est vu remettre le grand prix, parmi six lauréats, pour sa mise en place d’un projet de réutilisation de cartons. Une économie de 10 000 cartons par an a donc ainsi pu être faite entraînant un gain environnemental et financier. Bon, l’impact environnemental semble délicat à mesurer ; l’aspect financier, quant à lui, est clairement plus factuel. Combien est-ce que cela a engendré d’économie au budget de la PIC ? Et surtout, est-ce que cette brillante idée profitera aux agents ? Mais cela profite déjà, se félicite l’article de FORUM FACTEURS : « *les conditions de travail sont améliorées puisque les agents n’ont plus à fendre les cartons au cutter* ».

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a le vent en poupe. Les études faites à son sujet montrent, sans surprise, qu’elles génèrent plus un coût qu’un profit en termes d’investissement financier. FO Com craint donc, qu’en fin de compte, le navire La Poste vogue plutôt vers l’îlot des sous-sous qu’en direction de l’atoll des bonnes actions, oubliant le chant des sirènes le temps d’amasser encore et encore...

VOS DÉMARCHES RH ÉVOLUENT

Avec l’application MDARH (Mes Démarches Administratives RH), les postiers peuvent désormais réaliser beaucoup de demandes :

- L’indemnité de transport avec véhicule personnel (ITVP),
- La prise en charge des abonnements de transport public (PDE),
- Le complément pour charges de famille (CCF),
- Le supplément familial de traitement (SFT),
- ...

Depuis octobre, ils peuvent également déposer leur arrêt de travail en cas de maladie. Bien évidemment, il faudra toujours informer leur supérieur d’éventuelles absences.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis un PC pro ou votre smartphone pro :

Vous pouvez vous connecter via le hub (liste des applications du smartphone pro), via le lien plume

<https://plume.laposte.fr/rh> ou via l’Espace RH de .com1. Vous cherchez ensuite la rubrique Mes services RH : accès direct puis vous choisissez « accéder à mes démarches administratives RH ».

Depuis un matériel personnel :

La Poste a mis en place un équipement d’authentification renforcée. Il vous faudra télécharger une application (google authenticator) et avoir accès à un PC pro sur lequel le lien dédié affichera un QR code. Vous le scannerez et aurez donc un code qu’il faudra inscrire sur l’application. Ensuite seulement, vous pourrez effectuer vos démarches comme énoncé plus haut.

Tout paraît toujours si simple avec La Poste...
FO Com demande de former correctement les agents à l’utilisation de ces multiples supports censés les rendre autonomes.

